

-----  
CABINET  
-----

DIRECTION GENERALE DU CERFER

**COMMUNIQUE**  
**CYCLE BT**  
-----

Le Ministère des Travaux Publics, Ministère de tutelle du CERFER, informe le public que le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier pour le compte de l'année académique 2024-2025 aura lieu le **mardi 18 juin 2024 dans l'enceinte du CERFER à 7 heures précises.**

Deux (02) spécialités sont proposées :

*Cycle B : Technicien de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle B : Technicien de Génie Civil*

**I- CATEGORIES D'INSCRIPTION**

Peuvent faire acte de candidature :

- A- Les agents de l'Administration publique, des Forces Armées Nationales et des Forces de Sécurité.
- B- Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc.
- C- Les candidats de la catégorie "Hors Quota" (les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie A ni à la catégorie B).

**II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION**

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire :
  - **soit du CAP dans la spécialité choisie et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup> ;**
  - **soit du BEPC et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup>.**

**NB** : Le candidat peut prouver qu'il a "**fait la classe de 1<sup>ère</sup> " :**

- Soit par la présentation dans le dossier **du relevé de notes du BAC I ;**
- Soit par la présentation dans le dossier des **deux (2) bulletins ou relevés de notes de 1<sup>ère</sup>** et de **l'attestation de scolarité** qui indique clairement tous les contacts (téléphone, fax, adresse électronique, etc.) de l'institution de formation.

### III- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une demande manuscrite adressée par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Général du CERFER.
- 2) Une autorisation à se présenter au concours, signée par l'employeur portant le cachet du service et précisant la spécialité choisie et la catégorie dans laquelle le candidat fait acte de candidature.

**NB 1-** Pour les Administrations publiques des pays membres du Conseil de l'Entente, cette autorisation sera signée par le Ministre de tutelle ou le Directeur de Cabinet du Ministère de Tutelle ou son représentant.

Pour les forces armées, cette autorisation sera signée par le Commandant d'Unité et le Chef d'Etat Major.

**NB 2-** Pour Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc., l'autorisation sera signée par le responsable de l'entreprise ou le représentant de l'organisme.

**NB 3-** Quant aux candidats de la catégorie "Hors Quota", l'autorisation doit être signée de l'un des parents ou tuteur qui fera mention de son engagement à prendre entièrement en charge les frais de formation qui comprennent :

- frais de scolarité ;
  - frais d'hébergement ;
  - assistance médicale ;
  - assurance accident de travail ;
  - fournitures scolaires.
- 3) Une copie du certificat de nationalité.
  - 4) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
  - 5) Un certificat médical datant de moins de 3 mois et précisant l'aptitude du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
  - 6) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou de jugement.
  - 7) Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations.
  - 8) Un curriculum vitae détaillé.
  - 9) Quatre (04) photos d'identité.
  - 10) Les frais d'inscription et de participation au concours s'élèvent à **15 000 francs CFA** par candidat. La quittance des frais d'inscription est une pièce du dossier.

### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

#### **Pour la République Togolaise**

- Au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER), Direction de la Formation, B.P. 1369 – Lomé, Tél. 70 45 71 24 / 70 14 57 17 / 91 46 91 79.

Le dossier de concours peut être consulté aux lieux suivants :

- CERFER, 1704, Bd de la Paix, Lomé.
- Directions Régionales des T.P. à Atakpamé, Sokodé, Kara et Mango,
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

### REMARQUE IMPORTANTE

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité, du permis de conduire ou du passeport en cours de validité.

**LA DIRECTION GENERALE**



## CONSEIL DE L'ENTENTE

CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : [secretariat@cerfer.org](mailto:secretariat@cerfer.org) Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION

# COMMUNIQUE

## CYCLE BT

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour le compte de l'année académique 2024-2025 aura lieu le **mardi 18 juin 2024** dans chacun des pays membres du Conseil de l'Entente dans les spécialités suivantes :

*Cycle B : Technicien de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle B : Technicien de Génie Civil*

### I- CATEGORIES D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2- Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc.
- 3- Les candidats de la catégorie "Hors Quota" (les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2).

### II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- Être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire :
  - a) **soit du CAP dans la spécialité choisie et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup> ;**
  - b) **soit du BEPC et avoir fait au moins une fois la classe de 1<sup>ère</sup>.**

#### **NB :**

Le candidat peut prouver qu'il a " fait la classe de 1<sup>ère</sup> " :

- soit par la présentation dans le dossier **du relevé de notes du BAC I ;**
- soit par la présentation dans le dossier des **deux (2) bulletins ou relevés de notes de 1<sup>ère</sup>** et de **l'attestation de scolarité** qui indique clairement tous les contacts (téléphone, fax, adresse électronique, etc.) de l'institution de formation.

### III- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une demande manuscrite adressée par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Général du CERFER mentionnant clairement l'option choisie.
- 2) Une autorisation à se présenter au concours, signée par l'employeur portant le cachet du service et précisant la spécialité choisie et la catégorie dans laquelle le candidat fait acte de candidature.

**NB 1-** Pour les Administrations publiques des pays membres du Conseil de l'Entente, cette autorisation sera signée par le Ministre de tutelle ou son représentant autorisé. Pour les forces armées, cette autorisation sera signée par le Commandant d'Unité et le Chef d'Etat Major.

**NB 2-** Pour Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc., l'autorisation sera signée par le responsable de l'entreprise ou le représentant de l'organisme.

**NB 3-** Quant aux candidats de la catégorie "Hors Quota" l'autorisation doit être signée de l'un des parents ou tuteur qui fera mention de son engagement à prendre entièrement en charge les frais de formation qui comprennent :

- frais de scolarité ;
  - frais d'hébergement ;
  - assistance médicale ;
  - assurance accident de travail ;
  - fournitures scolaires.
- 3) Une copie du certificat de nationalité.
  - 4) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
  - 5) Un certificat médical datant de moins de 3 mois et précisant l'aptitude du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
  - 6) Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ou de jugement.
  - 7) Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations.
  - 8) Un curriculum vitae détaillé.
  - 9) Quatre (04) photos d'identité.
  - 10) Les frais d'inscription et de participation au concours s'élèvent à **15 000 francs CFA** par candidat. La quittance des frais d'inscription est une pièce du dossier.

### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

#### **Pour la République Togolaise**

- Au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER), Direction de la Formation, B.P. 1369 - Lomé, Tél. 70 45 71 24 / 70 14 57 17 / 91 46 91 79.
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

#### **REMARQUE IMPORTANTE**

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité, du permis de conduire ou du passeport en cours de validité.

**LA DIRECTION GENERALE**



## CONSEIL DE L'ENTENTE

CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : [secretariat@cerfer.org](mailto:secretariat@cerfer.org) Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION

# COMMUNIQUE

## CYCLE BT

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour le compte de l'année académique 2024-2025 aura lieu le **mardi 18 juin 2024** dans chacun des pays membres du Conseil de l'Entente dans les spécialités suivantes :

*Cycle B : Technicien de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle B : Technicien de Génie Civil*

### I- CATEGORIES D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2- Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc.
- 3- Les candidats de la catégorie "Hors Quota" (les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2).

### II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire :
  - a) soit du CAP dans la spécialité choisie et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup> ;
  - b) soit du BEPC et avoir fait au moins une fois la classe de 1<sup>ère</sup>.

#### **NB :**

Le candidat peut prouver qu'il a " fait la classe de 1<sup>ère</sup> " :

- soit par la présentation dans le dossier du relevé de notes du BAC I ;
- soit par la présentation dans le dossier des deux (2) bulletins ou relevés de notes de 1<sup>ère</sup> et de l'attestation de scolarité qui indique clairement tous les contacts (téléphone, fax, adresse électronique, etc.) de l'institution de formation.

### III- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une demande manuscrite adressée par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Général du CERFER mentionnant clairement l'option choisie.
- 2) Une autorisation à se présenter au concours, signée par l'employeur portant le cachet du service et précisant la spécialité choisie et la catégorie dans laquelle le candidat fait acte de candidature.

**NB 1-** Pour les Administrations publiques des pays membres du Conseil de l'Entente, cette autorisation sera signée par le Ministre de tutelle ou son représentant autorisé. Pour les forces armées, cette autorisation sera signée par le Commandant d'Unité et le Chef d'Etat Major.

**NB 2-** Pour Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc., l'autorisation sera signée par le responsable de l'entreprise ou le représentant de l'organisme.

**NB 3-** Quant aux candidats de la catégorie "Hors Quota" l'autorisation doit être signée de l'un des parents ou tuteur qui fera mention de son engagement à prendre entièrement en charge les frais de formation qui comprennent :

- frais de scolarité ;
  - frais d'hébergement ;
  - assistance médicale ;
  - assurance accident de travail ;
  - fournitures scolaires.
- 3) Une copie du certificat de nationalité.
  - 4) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
  - 5) Un certificat médical datant de moins de 3 mois et précisant l'aptitude du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
  - 6) Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ou de jugement.
  - 7) Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations.
  - 8) Un curriculum vitae détaillé.
  - 9) Quatre (04) photos d'identité.
  - 10) Les frais d'inscription et de participation au concours s'élèvent à **15 000 francs CFA** par candidat. La quittance des frais d'inscription est une pièce du dossier.

### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

#### **Pour la République du Bénin**

- A la Direction Générale des Travaux Publics, B.P. 351 ; Tél : 21 31 32 06 ou 21 31 32 04
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

### REMARQUE IMPORTANTE

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité, du permis de conduire ou du passeport en cours de validité.



## CONSEIL DE L'ENTENTE

### CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : [secretariat@cerfer.org](mailto:secretariat@cerfer.org) Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION

# COMMUNIQUE

## CYCLE BT

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour le compte de l'année académique 2024-2025 aura lieu le **mardi 18 juin 2024** dans chacun des pays membres du Conseil de l'Entente dans les spécialités suivantes :

*Cycle B : Technicien de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle B : Technicien de Génie Civil*

### I- CATEGORIES D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2- Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc.
- 3- Les candidats de la catégorie "Hors Quota" (les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2).

### II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire :
  - a) soit du CAP dans la spécialité choisie et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup> ;
  - b) soit du BEPC et avoir fait au moins une fois la classe de 1<sup>ère</sup>.

#### **NB :**

Le candidat peut prouver qu'il a " fait la classe de 1<sup>ère</sup> " :

- soit par la présentation dans le dossier du relevé de notes du BAC I ;
- soit par la présentation dans le dossier des deux (2) bulletins ou relevés de notes de 1<sup>ère</sup> et de l'attestation de scolarité qui indique clairement tous les contacts (téléphone, fax, adresse électronique, etc.) de l'institution de formation.

### III- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une demande manuscrite adressée par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Général du CERFER mentionnant clairement l'option choisie.
- 2) Une autorisation à se présenter au concours, signée par l'employeur portant le cachet du service et précisant la spécialité choisie et la catégorie dans laquelle le candidat fait acte de candidature.

**NB 1-** Pour les Administrations publiques des pays membres du Conseil de l'Entente, cette autorisation sera signée par le Ministre de tutelle ou son représentant autorisé. Pour les forces armées, cette autorisation sera signée par le Commandant d'Unité et le Chef d'Etat Major.

**NB 2-** Pour Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc., l'autorisation sera signée par le responsable de l'entreprise ou le représentant de l'organisme.

**NB 3-** Quant aux candidats de la catégorie "Hors Quota" l'autorisation doit être signée de l'un des parents ou tuteur qui fera mention de son engagement à prendre entièrement en charge les frais de formation qui comprennent :

- frais de scolarité ;
- frais d'hébergement ;
- assistance médicale ;
- assurance accident de travail ;
- fournitures scolaires.

- 3) Une copie du certificat de nationalité.
- 4) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
- 5) Un certificat médical datant de moins de 3 mois et précisant l'aptitude du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
- 6) Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ou de jugement.
- 7) Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations.
- 8) Un curriculum vitae détaillé.
- 9) Quatre (04) photos d'identité.
- 10) Les frais d'inscription et de participation au concours s'élèvent à **15 000 francs CFA** par candidat. La quittance des frais d'inscription est une pièce du dossier.

### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

#### **Pour le Burkina Faso**

- A la Direction du Centre de Formation et de Perfectionnement à Ouagadougou, ou
- A la Direction Générale des Travaux Publics à Ouagadougou, ou
- Au Ministère des Infrastructures et du Désenclavement à Ouagadougou, ou
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

### REMARQUE IMPORTANTE

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité, du permis de conduire ou du passeport en cours de validité.

**LA DIRECTION GENERALE**





# CONSEIL DE L'ENTENTE

CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : [cerfertg@gmail.com](mailto:cerfertg@gmail.com) Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION

## COMMUNIQUE

### CYCLE BT

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour le compte de l'année académique 2024-2025 aura lieu le **mardi 18 juin 2024** dans chacun des pays membres du Conseil de l'Entente dans les spécialités suivantes :

*Cycle B : Technicien de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle B : Technicien de Génie Civil*

#### I- CATEGORIES D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2- Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc.
- 3- Les candidats de la catégorie "Hors Quota" (les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2).

#### II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire :
  - a) soit du **CAP dans la spécialité choisie et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup>** ;
  - b) soit du **BEPC et avoir fait au moins une fois la classe de 1<sup>ère</sup>**.

#### NB :

Le candidat peut prouver qu'il a " fait la classe de 1<sup>ère</sup> " :

- soit par la présentation dans le dossier **du relevé de notes du BAC I** ;
- soit par la présentation dans le dossier des **deux (2) bulletins ou relevés de notes de 1<sup>ère</sup>** et de **l'attestation de scolarité** qui indique clairement tous les contacts (téléphone, fax, adresse électronique, etc.) de l'institution de formation.

### III- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une demande manuscrite adressée par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Général du CERFER mentionnant clairement l'option choisie.
- 2) Une autorisation à se présenter au concours, signée par l'employeur portant le cachet du service et précisant la spécialité choisie et la catégorie dans laquelle le candidat fait acte de candidature.

**NB 1-** Pour les Administrations publiques des pays membres du Conseil de l'Entente, cette autorisation sera signée par le Ministre de tutelle ou son représentant autorisé. Pour les forces armées, cette autorisation sera signée par le Commandant d'Unité et le Chef d'Etat Major.

**NB 2-** Pour Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc., l'autorisation sera signée par le responsable de l'entreprise ou le représentant de l'organisme.

**NB 3-** Quant aux candidats de la catégorie "Hors Quota" l'autorisation doit être signée de l'un des parents ou tuteur qui fera mention de son engagement à prendre entièrement en charge les frais de formation qui comprennent :

- frais de scolarité ;
- frais d'hébergement ;
- assistance médicale ;
- assurance accident de travail ;
- fournitures scolaires.

- 3) Une copie du certificat de nationalité.
- 4) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
- 5) Un certificat médical datant de moins de 3 mois et précisant l'aptitude du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
- 6) Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ou de jugement.
- 7) Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations.
- 8) Un curriculum vitae détaillé.
- 9) Quatre (04) photos d'identité.
- 10) Les frais d'inscription et de participation au concours s'élèvent à **15 000 francs CFA** par candidat. La quittance des frais d'inscription est une pièce du dossier.

### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

#### **Pour la République de Côte d'Ivoire**

- Au Ministère des Infrastructures Economiques  
Tél. (225) 20 34 73 15
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

### REMARQUE IMPORTANTE

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité, du permis de conduire ou du passeport en cours de validité.

**LA DIRECTION GENERALE**



## CONSEIL DE L'ENTENTE

CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Lomé – Togo Tél : (228) 70 45 71 24, E-mail : [secretariat@cerfer.org](mailto:secretariat@cerfer.org) Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION

# C O M M U N I Q U E

## CYCLE BT

Le concours d'entrée au Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER) pour le compte de l'année académique 2024-2025 aura lieu le **mardi 18 juin 2024** dans chacun des pays membres du Conseil de l'Entente dans les spécialités suivantes :

*Cycle B : Technicien de Génie Mécanique d'Engins*

*Cycle B : Technicien de Génie Civil*

### I- CATEGORIES D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- Les agents de l'Administration publique ou des Forces Armées Nationales ou des Forces de Sécurité.
- 2- Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc.
- 3- Les candidats de la catégorie "Hors Quota" (les candidats qui n'appartiennent ni à la catégorie 1 ni à la catégorie 2).

### II- CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire :
  - a) soit du CAP dans la spécialité choisie et avoir fait au moins la classe de 1<sup>ère</sup> ;
  - b) soit du BEPC et avoir fait au moins une fois la classe de 1<sup>ère</sup>.

#### **NB :**

Le candidat peut prouver qu'il a " fait la classe de 1<sup>ère</sup> " :

- soit par la présentation dans le dossier du relevé de notes du BAC I ;
- soit par la présentation dans le dossier des deux (2) bulletins ou relevés de notes de 1<sup>ère</sup> et de l'attestation de scolarité qui indique clairement tous les contacts (téléphone, fax, adresse électronique, etc.) de l'institution de formation.

### III- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Une demande manuscrite adressée par voie hiérarchique à Monsieur le Directeur Général du CERFER mentionnant clairement l'option choisie.
- 2) Une autorisation à se présenter au concours, signée par l'employeur portant le cachet du service et précisant la spécialité choisie et la catégorie dans laquelle le candidat fait acte de candidature.

**NB 1-** Pour les Administrations publiques des pays membres du Conseil de l'Entente, cette autorisation sera signée par le Ministre de tutelle ou son représentant autorisé. Pour les forces armées, cette autorisation sera signée par le Commandant d'Unité et le Chef d'Etat Major.

**NB 2-** Pour Les agents présentés par les entreprises privées, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les organismes d'aide au développement tels que FAC, FED, UE, Banque Mondiale, UNESCO, etc., l'autorisation sera signée par le responsable de l'entreprise ou le représentant de l'organisme.

**NB 3-** Quant aux candidats de la catégorie "Hors Quota" l'autorisation doit être signée de l'un des parents ou tuteur qui fera mention de son engagement à prendre entièrement en charge les frais de formation qui comprennent :

- frais de scolarité ;
- frais d'hébergement ;
- assistance médicale ;
- assurance accident de travail ;
- fournitures scolaires.

- 3) Une copie du certificat de nationalité.
- 4) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
- 5) Un certificat médical datant de moins de 3 mois et précisant l'aptitude du candidat dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
- 6) Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ou de jugement.
- 7) Une copie certifiée conforme des diplômes et attestations.
- 8) Un curriculum vitae détaillé.
- 9) Quatre (04) photos d'identité.
- 10) Les frais d'inscription et de participation au concours s'élèvent à **15 000 francs CFA** par candidat. La quittance des frais d'inscription est une pièce du dossier.

### IV- DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet de candidature doit être déposé au plus tard le **vendredi 14 juin 2024**.

#### **Pour la République du Niger**

- A la Direction des Travaux Publics, B.P. 161 - Niamey, ou
- Au Ministère de l'Équipement, B.P. 403 – Niamey ou
- Sur le site web du CERFER : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

### REMARQUE IMPORTANTE

L'accès à la salle de concours est subordonné à la présentation de la carte nationale d'identité, du permis de conduire ou du passeport en cours de validité.